

RCS : DRAGUIGNAN

Code greffe : 8302

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DRAGUIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2019 B 01326

Numéro SIREN : 880 105 531

Nom ou dénomination : A D R Conseils et Gestion

Ce dépôt a été enregistré le 14/04/2022 sous le numéro de dépôt 2037



PG/2019 B 01326

**A D R Conseils et Gestion
205 CHEMIN DU RAY
83440 FAYENCE**

Nos références : PG/2019 B 01326

RÉCÉPISSÉ DE DÉPÔT

(Articles R.123-102 et R.123-111 du code de commerce)

CONCERNANT :

Forme juridique : Société par actions simplifiée à associé unique

Dénomination sociale : A D R Conseils et Gestion

Siège social ou établissement principal (pour société étrangère) :

**205 CHEMIN DU RAY
83440 FAYENCE**

Immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le n° 880105531 R.C.S Draguignan

Le greffier soussigné constate le 14/04/2022 le dépôt, arrivé au greffe le 13/04/2022, enregistré sous le numéro 2022/2037, des actes et pièces suivants :

- Les documents comptables sociaux de l'exercice clos le 31/12/2021

Récépissé délivré le 14/04/2022

Maître Cécile LESTOURNELLE-HALLEZ

Maître Odile GIULIANO



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012021	et clos le	31122021	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration soumise pour la réalisation d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SIE innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au forfait, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE		GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE	
Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -		205 CHEMIN DU RAY	
SIRET 8 8 0 1 0 5 5 3 1 0 0 0 1 1		83440 FAYENCE	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
		83300 DRAGUIGNAN	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES		Dépense sous le N° 2212037	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)			
Le d'entrée dans le groupe de la société déclarante			
Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:			

SIRET	
-------	--

ACTIVITE	
Activités exercées	CONSEIL POUR LES AFFAIRES ET LA GESTION
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)			
Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	
38 120		7 095	
Déficit			
Bénéfice imposable à 15%		Bénéfice imposable au taux de 10%	
38 120			
Plus-values		PV à long terme imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 0%	
Autres PV imposables à 15%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches			
Entreprises nouvelles, art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Entreprises nouvelles, art. 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Autres dispositifs	
Assins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		
Crédit d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D. IMPOSITIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité	

E. CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)	
Sociétés nettes soumises à la contribution 2,50%	

F. ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cdc/DACA (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-1-1), cocher la case ci-contre	
Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
Nom	
NIF	
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-1-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
Nom	
NIF	

G. COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
Entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI ☒ NON ☐
Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application d'une majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des classes fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CABINET AGECO CANNES 16 Boulevard Carnot 93 Durango 6110 LE CANNET Tél. 04.93.45.98.98			

CGA/OMGA: Viser conventionné (Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date: 04/04/2022	Lieu: FAYENCE
		Qualité et nom du signataire:	PRESIDENT
N° d'agrément du CGA/OMGA/viser conventionné		Signature	DA ROS ALAIN

Attestation de conformité fiscale (ECF)	
---	--

ADR Conseils et Gestion
205 Chemin du Ray
83440 FAYENCE

Certificat de conformité

ANNEXE A LA DECLARATION N° 2065

REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	34 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c				
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes posées	d				
Montant des distributions	e				
Moins que celles visées en (a)	f				
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)	g				
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	h				
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	i				
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)				34 000

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les	
	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
1 DA ROS ALAIN ASSOCIE PRESIDENT 205 B CHEMIN 3440 FAYENCE	1 000	2021					

DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS

Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A	0 %	15 %	19 %
VVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
VVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
VVLT réalisée au cours de l'exercice			
VVLT restant à reporter			

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

BILAN SIMPLIFIE

Désignation de l'entreprise		SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -		Néant ☐	
Adresse de l'entreprise		205 CHEMIN DU RAY		83440 FAYENCE	
Numéro SIRET *		8 8 0 1 0 5 5 3 1 0 0 0 1 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		1 2		Durée de l'exercice précédent * 1 2	

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 1		3 1 1 2 2 0 2 0	
		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net		
		1	2	3	4		
ACTIF							
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
Immobilisations corporelles *		028	030	1 182	109	1 074	
Immobilisations financières * (1)		040	042				
Total I (5)		044	048	1 182	109	1 074	
Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	052				
	Marchandises *	060	062				
Avances et acomptes versés sur commandes		064	066				
Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	070	7 540		7 540	890
	Autres * (3)	072	074	50		50	
Valeurs mobilières de placement		080	082				
Disponibilités		084	086	39 344		39 344	43 687
Charges constatées d'avance *		092	094				
Total II		096	098	46 934		46 934	44 577
Total général (I+II)		110	112	48 117	109	48 008	44 577

		Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
		1		2	
PASSIF					
Capital social ou individuel *		120	1 000		1 000
Ecart de réévaluation		124			
Réserve légale		126			
Réserves réglementées *		130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132			
Report à nouveau		134	521		
Résultat de l'exercice		136	37 617		34 521
Provisions réglementées		140			
Total I		142	39 138		35 521
Provisions pour risques et charges		154			
Emprunts et dettes assimilées		156			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
Fournisseurs et comptes rattachés *		166	1 840		250
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169 14	172	7 030		8 806
Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	8 870		9 056
Total général (I + II + III)		180	48 008		44 577

(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182 1 182
(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

En Euros.

CABINET AGECO CANNES

Désignation de l'entreprise		SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -										Néant				
Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 2 1										Exercice N-1 clos le		3 1 1 2 2 0 2 0		
A - RÉSULTAT COMPTABLE																
Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209										210		
Production vendue	biens			215										214		
	services *			217										218	59 875 56 808	
Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)										222				
Production immobilisée *												224				
Subventions d'exploitation reçues												226				
Autres produits												230	0 1			
Total des produits d'exploitation hors T.V.A.		(I)										232	59 875 56 809			
Achats de marchandises * (y compris droits de douane)												234				
Variation de stock (marchandises) *												236				
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)												238	917			
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *												240				
Autres charges externes * :		dont crédit bail :		- mobilier		- immobilier						242	14 070 14 829			
Impôts, taxes et versements assimilés		dont taxe professionnelle (CFE et CVAE) *		243	481						244	481				
Rémunérations du personnel *												250				
Charges sociales (cf. renvoi 380)												252				
Dotations aux amortissements *												254	109			
Dotations aux provisions												256				
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259								262	1 0				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260													
Total des charges d'exploitation		(II)										264	14 660 15 746			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)												270	45 215 41 063			
Produits financiers		(III)										280				
Produits exceptionnels		(IV)										290				
Charges financières		(V)										294				
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347								300					
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348													
Impôts sur les bénéfices *		(VII)										306	7 598 6 542			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)												310	37 617 34 521			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312	37 617 314			
Rémunérations et avantages personnels non déductibles *												316				
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles												318				
Provisions non déductibles *												322				
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.nut)												324	7 598			
Divers*, dont intérêts excédentaires des opco-cis d'associés		247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248			330						
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)		249			251							
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												997				
Deductions	Entreprise nouvelles (44, section A)	986			Zone franche urbaine (44, section A)	987			Zone de restructuration de la défense (44, section A)	127			342			
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, section A)	981			Jeune entreprise innovante (44, section A)	989			Passage d'emploi à redynamisé (art. 44 bis octies)	991						
	Déductible ZFA NG (44, section A)	345			Investissements outre-mer	344			Octaone due au report en arrière du déficit	346			350			
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G								Zone de développement prioritaire (44, section A)	993						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										352	45 215 354			
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises L.S. seulement)												356				
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :												360				
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2										370	45 215 372			

Désignation de l'entreprise : SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
	ACTIF IMMOBILISÉ					Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	402	404	406	
	Autres	410	412	414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420	422	424	426	
	Constructions	430	432	434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	442	444	446	
	Installations générales agencements divers	450	452	454	456	
	Matériel de transport	460	462	464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	472	1 182 474	476 1 182	1 182
	Immobilisations financières	480	482	484	486	
	TOTAL	490	492	1 182 494	496 1 182	1 182

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
	IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				
	Fonds commercial	495	497	498	499
	Autres immobilisations incorporelles	500	502	504	506
Immobilisations corporelles	Terrains	510	512	514	516
	Constructions	520	522	524	526
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	532	534	536
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	542	544	546
	Matériel de transport	550	552	554	556
	Autres immobilisations corporelles	560	562	109 564	566 109
	TOTAL	570	572	109 574	576 109

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5				
	6	7	8	9	10				
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme			
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧	
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589	
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -

Néant ☐

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033 D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	Déficits imputés	983
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Déficits reportables	984
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter	Déficits de l'exercice	860
		Total des déficits restant à reporter (870+984+860)	870

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	11 975
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	913
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

En Euros

CABINET AGECO CANNES

31/12/2021

[illegible]

5

Désignation de l'entreprise : SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -		Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2021		et clos le : 31/12/2021	
Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Frais déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	
IV- Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée	(total 1 + total 2 - total 3)	137	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024		
Date de cessation	186		

1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des valeurs et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Calcul du montant de la CVAE : qualification des effectifs.

En Euros

CABINET AGECO CANNES

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 1

N° SIRET

8 8 0 1 0 5 5 3 1 0 0 0 1 1

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS - ADR CONSEILS ET GESTION -

ADRESSE (voie)

205 CHEMIN DU RAY

CODE POSTAL

83440

VILLE

FAYENCE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	1 000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays	

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune
			Pays	

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	M	Nom patronymique	DA ROS	Prénom(s)	ALAIN
Nom marital		% de détention	100.00	Nb de parts ou actions	1 000
Naissance :	Date	N° Département	06	Commune	ANTIBES
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune	Pays
	205	B CHEMIN DU RAY	83440	FAYENCE	FRANCE

Titre (2)		Nom patronymique		Prénom(s)	
Nom marital		% de détention		Nb de parts ou actions	
Naissance :	Date	N° Département		Commune	
Adresse :	N°	Voie	Code postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

14 AVR. 2022

83300 DRAGUIGNAN
Déposé sous le N° 8212037

ADR CONSEILS ET GESTION
Sas au capital de 1 000 euros
Siège social : 205 Chemin du RAY
83440 FAYENCE
RCS DRAGUIGNAN 880 105 531

PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 31 MARS 2022

L'an Deux mille Vingt Deux
Le 31 Mars
A 10 heures,

Monsieur Alain DA ROS
demeurant 205 Chemin du RAY 83440 FAYENCE

Propriétaire de la totalité des 100 parts sociales de 10 euros composant le capital social de la
société SAS ADR CONSEILS ET GESTION

Associé unique et président de la dite Société,

1. A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Alain DA ROS, associé unique, a établi et
arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexes) de l'exercice clos le
31 Décembre 2021, et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice
écoulé.

2. A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'associé unique, sur la base du rapport de gestion qu'il a rédigé, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide que le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 s'élevant à la somme de 37 617 euros sera après paiement de l'impôt société, réparti de la manière suivante :

Distribution 20 000 euros - 17 617 reportés à nouveau

TROISIEME DECISION

L'associé unique précise qu'en application de l'article R. 223-26 du Code de commerce, les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce seront portées au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.


Alain DA ROS

ADR CONSEILS ET GESTION
Sas au capital de 1 000 euros
Siège social : 205 Chemin du RAY
83440 FAYENCE
RCS DRAGUIGNAN 880 105 531

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Le soussigné Alain DA-ROS associé unique et Président de la société ADR CONSEILS ET GESTION, a, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Durant l'exercice clos le 31 Décembre 2021, l'activité de la Société a été la suivante :

Examen des comptes et résultats

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020, le chiffre d'affaires s'est élevé à 59 875 euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 14 070 euros.

Les impôts et taxes se sont élevés à 481

La dotation aux amortissements à 109

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 45 215 euros.

Le résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 se solde par un bénéfice 37 617

après paiement d'un impôt société de 7 598

Au 31 Décembre 2021, le total du bilan de la Société s'est établi à 48 008 euros.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 Décembre 2021, date de la clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Le nombre de clients a légèrement augmenté au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Maintien du nombre de clients suivis

RÉSULTATS - AFFECTATION

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice après impôt de 37 617 euros qui recevra l'affectation suivante :

Distribution	20 000 euros
Report à nouveau	17 617 euros

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des Impôts, il est précisé qu'en 2021, il a été distribué 34 000 euros au titre de la distribution de dividendes

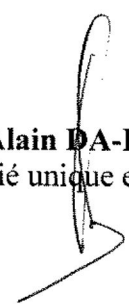
Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS VISÉES A L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

Néant

Fait à FAYENCE
Le 6 Avril 2022


Alain DA-ROS
Associé unique et Président

ANNEXE

CONVENTION PASSEE ENTRE LA SOCIETE
ET L'ASSOCIE UNIQUE

Néant



ADR CONSEILS ET GESTION
Sas au capital de 1 000 euros
Siège social : 205 Chemin du RAY
83440 FAYENCE
RCS DRAGUIGNAN 880 105 531

DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
DU 31 MARS 2022

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 s'élevant à 37 617 euros de la manière suivante :

Distribution	20 000. ⁰⁰ euros
Report à nouveau	17 617. ⁰⁰ euros

Certifié conforme
La Gérance

